



HORIZON 2015

DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale



HORIZON 2015 ●●●

DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE





Extraits du discours du trône 2010

« ...Il incombe donc à tous de prendre des décisions courageuses pour assurer l'adéquation de la formation scientifique, professionnelle et technique, avec les exigences de l'économie moderne et de la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation, ainsi qu'avec les impératifs de l'insertion dans l'économie de la société du savoir et de la communication. »

« ...la préservation des équilibres macro-économiques s'impose comme une nécessité impérieuse, au même titre que la rationalisation des dépenses publiques et la modernisation du cadre légal et réglementaire, assurant une plus grande attractivité pour l'entreprise et les affaires. »





Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

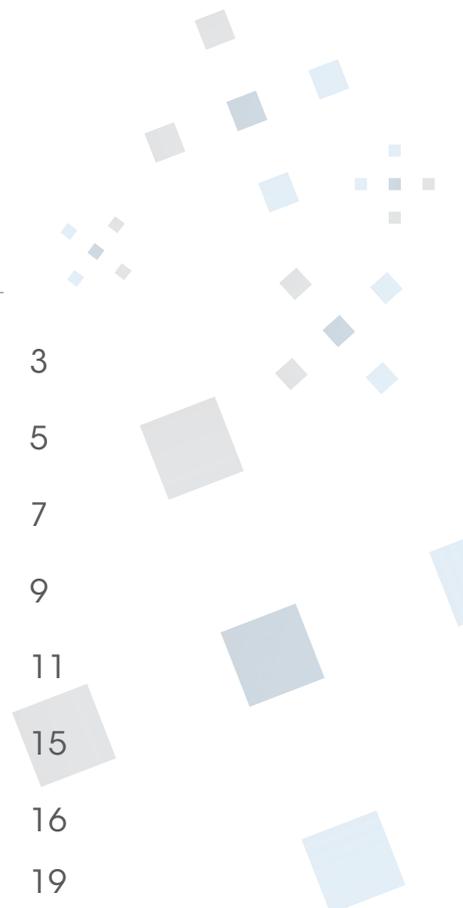


Sommaire

A decorative graphic in the bottom right corner of the page. It consists of several squares and dots of varying sizes and shades of gray, scattered in a pattern that suggests movement or a trail. The squares are mostly oriented diagonally, and the dots are arranged in small clusters.

Sommaire

❖ INTRODUCTION	3
❖ MISSIONS DE L'OMPIC	5
❖ VISION STRATEGIQUE	7
❖ VALEURS	9
❖ OBJECTIFS 2015	11
❖ AXES STRATEGIQUES :	15
Axe 1 : Services aux clients.....	16
Axe 2 : Environnement de la propriété industrielle et commerciale.....	19
Axe 3 : Pilotage, ressources et infrastructures.....	21
Axe 4 : Valorisation et exploitation de la propriété industrielle et commerciale.....	23



Introduction



Introduction

Sur le plan de la politique économique nationale, la première décennie des années 2000 a été marquée par l'adoption de plusieurs visions stratégiques portant sur la mise en œuvre de plans de développement sectoriels: Emergence pour l'Industrie, Maroc Vert pour l'Agriculture, Maroc Numeric pour les technologies de l'Information, ...

Ces programmes ambitionnent de positionner le Maroc en tant qu'acteur intégré à l'économie mondiale disposant de secteurs d'activité compétitifs aptes à relever les défis de la mondialisation. Ils ont été accompagnés par une ouverture à l'international caractérisée par la signature de nombreux accords de libre échange et par le statut avancé accordé par l'Union Européenne au Maroc. Ces programmes visent à ancrer davantage le Maroc dans le processus de globalisation.

Une économie mondiale qui a connu d'importants bouleversements depuis une vingtaine d'année : l'arrivée de nouvelles puissances économiques sur la scène mondiale, la saturation des marchés traditionnels et un rééquilibrage de la consommation à l'avantage des pays en voie de développement, la fin de l'abondance des ressources naturelles et enfin le boum de l'économie numérique grâce au formidable développement des télécommunications et d'internet notamment.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à l'émergence d'une économie de l'immatériel dont les fondements sont la capacité à innover, à créer des concepts et à produire des idées, et qui devrait

constituer la principale source de croissance dans ce 21ème siècle.

De ce fait, la propriété intellectuelle, et en particulier la propriété industrielle et commerciale : brevets d'invention, marques, designs..., constitue un potentiel de développement que les opérateurs économiques doivent impérativement intégrer dans leur stratégie de croissance en vue d'atteindre un cycle vertueux d'innovation , de valorisation et de création de richesses.

Dans ce contexte, le rôle d'un office de propriété industrielle et commerciale est d'être un vecteur d'accompagnement efficace et efficient dans ce cycle de création de la propriété intellectuelle, qui agit en amont, par la sensibilisation et la promotion, qui offre des services adaptés répondant aux besoins immédiats et futurs, et qui intervient en aval du processus en s'assurant de la valorisation et du respect des droits protégés.

Le présent contrat d'objectifs, qui lie la structure fonctionnelle de l'OMPIC à son conseil d'administration, prévoit, à horizon 2015, de consolider ses actions en vue de jouer pleinement ce rôle.

Ce contrat d'objectifs se déclinera en plans d'action annuels, qui précisent les actions concrètes nécessaires à la réalisation de ces objectifs ainsi que les indicateurs de suivi pertinents.

Missions de l'OMPIC



Missions de l'OMPIC

Les formalités de protection des droits de la Propriété Industrielle et Commerciale sont effectuées à l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

En effet, l'OMPIC tient les registres nationaux des titres de propriété industrielle à savoir les marques de fabrique, de commerce ou de service, les brevets d'invention, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les appellations d'origine.

Il tient également le Registre Central du Commerce, sur lequel sont inscrites les entreprises personnes morales et personnes physiques ayant des activités commerciales sur le territoire national.

Outre la tenue des registres nécessaires à la protection de la propriété industrielle et commerciale, l'OMPIC a pour mission de diffuser de l'information au public :

- **Information juridique** : Extraits de registre de

propriété industrielle et commerciale, copies officielles, publication et gazette officielles, copies d'actes (Statuts, Procès Verbaux, Certificats, Bilans, ...)

- **Information technique** : Etat de la technique issu des brevets d'invention.

- **Information commerciale** : Créations d'entreprises, informations financières issues des bilans, ...

L'OMPIC met à la disposition des opérateurs économiques ces informations afin de leur permettre de faire de la veille juridique, technique et commerciale et de procéder à des analyses économiques et financières.

Une autre mission dévolue à l'OMPIC consiste à promouvoir un meilleur usage de la propriété industrielle et commerciale, en vue d'en faire un vecteur de compétitivité pour les entreprises et un support de l'innovation et de la créativité.

Des missions multiples :

- Protection des droits de la propriété industrielle et commerciale.
- Diffusion de l'information juridique, technique et commerciale au public.
- Promotion de la propriété industrielle et commerciale.





Vision Stratégique

Vision Stratégique

La vision stratégique de l'OMPIC dans le cadre du contrat d'objectifs horizon 2015 puise ses fondements de la nécessité pour le Maroc d'atteindre une utilisation efficace et soutenue du système de la propriété industrielle et commerciale, capable de renforcer sa capacité d'innovation et de créativité et d'assurer le développement économique du pays.

En effet, cette vision ambitionne à renforcer le rôle joué par l'OMPIC dans le développement d'un système de propriété industrielle et commerciale qui permette d'améliorer le cadre légal et procédural de protection de la créativité, de faciliter l'accès du public aux informations techniques et juridiques et de contribuer au développement économique et technologique du Maroc.

Cette vision constitue aussi un engagement de l'OMPIC à développer des services répondant aux besoins des clients et satisfaisant aux normes de qualité, de maîtrise des délais et des coûts.

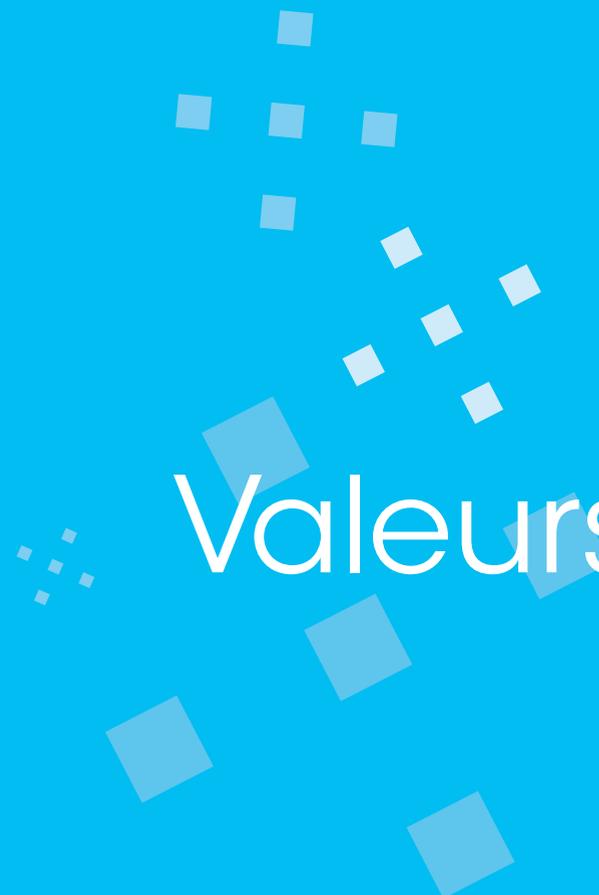
La place occupée par le Maroc sur le plan international, dans le domaine de la propriété industrielle et commerciale, est sans doute une des priorités majeures de cette vision, car elle vise d'une part à améliorer l'attractivité du Maroc et à développer les investissements étrangers et d'autre part à garantir les intérêts du Maroc au niveau international.

Enfin le développement des ressources humaines dans le respect des valeurs de l'OMPIC et une gestion optimale des ressources financières continueront à faire partie des priorités de l'OMPIC et à constituer le garant de sa réussite.

Les piliers de la vision de l'OMPIC :

- Apporter le support nécessaire aux entreprises marocaines pour la protection de leur création et pour la stimulation de la créativité et de l'innovation.
- Orienter les services de l'OMPIC vers les besoins des clients en termes de qualité, de délai et de coût.
- Être un office moderne et leader sur le plan régional, reconnu aux niveaux national et international.
- Développer nos ressources humaines dans le respect de nos valeurs.





Valeurs

Valeurs

Pour mener à bien sa mission dans un environnement de challenge, l'OMPIC s'appuie sur des ressources humaines qui, dans un esprit d'appartenance et de solidarité, partagent les mêmes valeurs:

- **Responsabilité :**

Chacun est conscient de sa responsabilité pour accomplir son devoir dans un esprit de respect, de transparence et de culture de résultats.

- **Ecoute :**

L'OMPIC est sensible et réactif à son environnement en vue de produire un service de qualité et une réponse adéquate aux attentes.

- **Partage :**

Ensemble, l'équipe OMPIC puise dans sa mémoire collective pour «ne pas réinventer la roue» et participe à son enrichissement afin d'en faire un capital pour l'avenir.

- **Amélioration continue :**

Chacun fait de l'amélioration continue de ses performances un élément essentiel de son activité et contribue ainsi à une meilleure efficacité des actions de l'OMPIC.

- **Innovation :**

En vue de réaliser ses objectifs, l'OMPIC sollicite les initiatives innovantes de ses collaborateurs et est préparé au changement d'habitudes et à la rupture, chaque fois que nécessaire.

Nos valeurs :

L'OMPIC s'engage sur le respect des valeurs **Responsabilité, Ecoute, Partage, Amélioration Continue et Innovation** et les place au cœur de son contrat d'objectifs.

Ces valeurs se traduisent dans l'activité quotidienne de chacun, et garantissent la cohérence des actions nécessaires pour concrétiser la vision stratégique de l'OMPIC.



Objectifs 2015

A decorative graphic on the right side of the slide, consisting of several clusters of squares and dots of varying sizes and shades of gray, arranged in a pattern that suggests movement or a network.

Objectifs 2015

Le contrat d'objectifs «Horizon 2015» aspire à la réalisation, au terme des cinq années, des objectifs suivants:

- **Cadre légal de la propriété industrielle et commerciale évolué :**

Cet objectif vise à la mise en œuvre d'un cadre légal de la propriété industrielle et commerciale conforme aux meilleures normes internationales et offrant :

- une protection efficace des droits de la propriété industrielle et commerciale et garantissant le respect des droits et la lutte anti contrefaçon.
- de meilleures possibilités d'utilisation et d'exploitation des droits et des informations.
- un cadre propice pour la promotion de l'innovation.

- **Procédures simples et transparentes :**

Il s'agit de rendre les procédures et formalités effectuées auprès de l'OMPIC (dépôt de marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, certificats négatifs, opposition, ...):

- disponibles sur tout le territoire national à travers le réseau de la propriété industrielle et commerciale (REPIC).

- largement accessibles par voie électronique.
- plus rapides et simplifiées : les délais d'examen et de délivrance sont améliorés et maîtrisés.
- transparentes: les décisions de l'OMPIC sont toutes motivées et les procédures de recours sont mises en place.

- **Services d'information de qualité :**

L'OMPIC est en mesure d'offrir des services d'informations techniques, juridiques et légales:

- conviviaux, pertinents, rapides et accessibles à travers plusieurs canaux en ligne : Directinfo, REPIC, Centre d'information technologique (TISC),....
- orientés vers les besoins des clients et conçus selon un processus de participation et de consultation des parties prenantes.



- **Meilleure exploitation des actifs de propriété industrielle :**

l'objectif est de mettre en œuvre des outils permettant l'exploitation des titres de propriété industrielle notamment les brevets d'invention et facilitant le transfert technologique. Ces outils sont proposés principalement :

- aux titulaires de brevets d'invention pour les aider dans leurs démarches de commercialisation de leurs inventions.
- aux entreprises marocaines pour leur permettre d'identifier et d'utiliser des technologies libres d'exploitation ou d'acquérir des nouvelles technologies à travers des contrats de licence d'exploitation.

- **Partenariat efficace avec les différentes parties prenantes :**

l'amélioration du système de la propriété industrielle et commerciale au Maroc nécessite l'engagement et la contribution de toutes les parties prenantes : mandataires, professionnels de la création d'entreprise, titulaires des droits PI, chercheurs, administrations chargées de l'application et respect des droits,...

L'OMPIC met en place des comités mixtes et des cadres de partenariat appropriés visant à renforcer la participation et la consultation des parties prenantes.

- **Actions de communication ciblées et soutenues :**

Il s'agit d'élaborer une stratégie de communication et de lancer des actions de sensibilisation ciblées. Cet objectif vise à améliorer la connaissance des métiers et services de l'OMPIC et mieux faire comprendre le système de la propriété industrielle et son rôle dans la promotion de la créativité.

- **Actions de formation développées :**

Il s'agit de mettre en place des programmes de formation appropriés et dédiés. Cet objectif permet d'atteindre un niveau de connaissance avancé du système de la propriété industrielle et commerciale par les groupes prioritaires (étudiants, entreprises, universités et centres de recherche, ...) et une initiation pour les autres groupes (élèves, consommateurs, commerçants, ...).

• Ressources humaines engagées et motivées :

L'OMPIC met en place des plans de carrière et de formation développés pour assurer le développement des compétences et la disponibilité de profils pointus (examineurs brevets dans les principaux domaines technologiques, juristes, ...).

Le cadre de travail est amélioré et répond aux attentes du personnel.

L'évolution de carrière est basée sur un système d'évaluation des performances.

• Rayonnement au niveau international :

L'OMPIC contribue efficacement dans les travaux menés au niveau international dans le cadre des

développements de la propriété industrielle et commerciale.

L'OMPIC élargit ses programmes de coopération internationale en vue de l'harmonisation des procédures et l'échange de bonnes pratiques.

• Assise financière solide :

L'OMPIC continue à œuvrer pour garantir la solidité de sa situation financière notamment par l'optimisation des dépenses, la réduction des coûts, le suivi régulier des recettes et le renforcement de l'activité d'audit interne et externe.

Les objectifs 2015 sont :

- Obj 1 • Cadre légal de la Propriété Industrielle et Commerciale évolué.
- Obj 2 • Procédures simples et transparentes.
- Obj 3 • Services d'information de qualité.
- Obj 4 • Meilleure exploitation des actifs de propriété industrielle.
- Obj 5 • Partenariat efficace avec les différentes parties prenantes.
- Obj 6 • Actions de communication ciblées et soutenues.
- Obj 7 • Actions de formation développées.
- Obj 8 • Ressources humaines engagées et motivées.
- Obj 9 • Rayonnement au niveau international.
- Obj 10 • Assise financière solide.





La réalisation des 10 objectifs qualitatifs n'a de sens que si elle est accompagnée par un meilleur usage des outils de la propriété industrielle et commerciale par les opérateurs économiques, notamment les entreprises.

Ce contrat d'objectifs se fixe ainsi des repères chiffrés pour les principaux éléments de la propriété industrielle et commerciale, en vue de mesurer l'impact réel des actions mises en œuvre. Ces objectifs chiffrés peuvent être réadaptés au fur et à mesure de l'exécution des plans d'action annuels.

Le nombre de brevets d'invention est proportionnel au niveau de développement d'un pays, à ses investissements dans l'innovation et dans la R&D, ainsi qu'à son ouverture à l'international par le biais des dépôts effectués par les investisseurs étrangers réels ou potentiels.

L'initiative Marocaine pour l'Innovation a fixé comme objectifs d'atteindre 1000 brevets d'origine marocaine et a mis en place une stratégie et un plan d'action pour atteindre ce résultat. De même, le plan d'urgence a prévu le dépôt par les universités de plusieurs dizaines de brevets par

an. Le projet de validation du brevet européen devrait faciliter la protection de brevets d'investisseurs étrangers notamment européens.

Ce contexte favorable, ainsi que les actions entreprises dans le présent contrat d'objectifs notamment pour promouvoir l'accès et améliorer la qualité du brevet marocain augurent d'une période de forte croissance de dépôts de brevets d'invention.

Pour ce qui est des marques, leur nombre dépend de l'activité commerciale. Au Maroc, le système des marques est en cours de maturation, nombre de grandes entreprises mais également de PME perçoivent l'intérêt de développement des marques et son impact positif sur leur croissance. Toutefois, un effort plus grand est à consentir pour le dépôt de marques à l'international.

Par ailleurs, il y a lieu de rendre accessibles les services en ligne au plus grand nombre grâce notamment à la dynamique du plan Maroc Numeric.

Cela devra avoir un impact positif sur le chiffre d'affaires de l'OMPIC et sur ses performances financières.

- Brevets d'invention : +30 % par an.
Dépôt à l'international : +30 % par an.
- Marques : +10 % par an.
Dépôt à l'international : +20 % par an.
- Dessins et Modèles : +20 % par an.
- Services en ligne : +20 % par an.
- Chiffre d'Affaires : +15 % par an.



Axes Stratégiques

Le contrat d'objectifs propriété industrielle et commerciale «Horizon 2015» s'appuie sur 4 axes stratégiques autour desquels sont regroupées les actions qui seront mises en œuvre annuellement.

Ces axes stratégiques sont :

Axe stratégique 1 : Services aux clients.

Axe stratégique 2 : Environnement de la propriété industrielle et commerciale.

Axe stratégique 3 : Pilotage, Ressources et Infrastructure.

Axe stratégique 4 : Valorisation et exploitation de la propriété industrielle et commerciale.

Axe stratégique 1 :

SERVICES AUX CLIENTS

Les fondements de la propriété industrielle et commerciale se basent sur l'équilibre entre la protection des droits et la diffusion de l'information. Ces deux principes constituent les principaux piliers de l'activité de l'OMPIC et de sa stratégie de développement qui vise en priorité l'amélioration continue des services traditionnels de protection et le développement de nouveaux services et produits d'information.

C'est dans ce cadre que la nouvelle vision de l'OMPIC intègre la dimension «Services aux Clients» en tant qu'axe stratégique de développement. L'enjeu pour les années à venir est non seulement de fournir des services de qualité qui répondent aux besoins des clients mais aussi de doter le Maroc de compétences dans le domaine de la propriété industrielle et commerciale.

L'axe « Services aux Clients » s'inscrit dans le cadre de la réalisation des trois objectifs suivants :

Obj 2 : Procédures simples et transparentes.

Obj 3 : Services d'information de qualité

Obj 7 : Actions de formation développées.

Cet axe est structuré autour des quatre composantes suivantes :

- 1. Cœur de métier**
- 2. Services d'information**
- 3. E-ompic**
- 4. Service de formation**

• **Cœur de métier :**

Il s'agit des services traditionnels de protection et de délivrance des titres de propriété industrielle. Ces services utilisent la majorité des ressources de l'OMPIC et constituent le cœur de son activité. Cette composante ambitionne à :

- Simplifier davantage les procédures de dépôt à l'OMPIC en s'appuyant sur les bonnes pratiques en la matière.
- Fournir des services à travers tout le réseau de la propriété industrielle et commerciale (REPIC) et ce pour se rapprocher des clients.
- Réduire les délais d'examen et de délivrance et en améliorer la qualité.





- Rendre les procédures plus transparentes en informant les clients des règlements adoptés, des délais de traitement et en motivant toutes les décisions prises.

- Offrir la possibilité aux clients de contester les décisions de l'OMPIC.

L'enjeu est de fournir des services de dépôt, d'examen et de délivrance aux plus hauts standards internationaux et de permettre le développement des autres activités de l'OMPIC.

• Services d'information :

La diffusion des informations techniques, juridiques et commerciales permettent de garantir l'information des tiers et d'assurer l'équilibre entre le droit accordé par la protection de la propriété industrielle et commerciale (PIC) et l'obligation de divulgation de l'information au public. Cette composante est bâtie sur les priorités suivantes :

- Développer des services d'information qui répondent aux besoins des utilisateurs.

- Améliorer l'accès aux services d'information en privilégiant le développement de services électroniques.

- Elaborer périodiquement les publications et catalogues officiels des titres de propriété industrielle.

- Améliorer les délais de délivrance des documents officiels établis par l'OMPIC.

- Mettre en place un processus de participation et de consultation des clients dans le cadre de développement des nouveaux services.

L'enjeu est de faire de l'OMPIC une source d'informations techniques, juridiques et commerciales fiable, pertinente, riche et précieuse pour les clients.

• E-ompic :

La stratégie de développement de l'OMPIC s'appuie sur l'utilisation élevée des nouvelles technologies de l'information et de communication. Elle vise à doter l'OMPIC et ses clients de l'infrastructure nécessaire pour le développement et l'utilisation d'une offre complète de services en ligne. Cette composante consiste à :

- Elargir l'offre des services fournis par voie électronique, cette offre devra englober aussi bien les formalités de dépôt que les services d'information et de formation.

- Développer des services qui répondent aux besoins des clients en termes d'efficacité, de convivialité et de transparence.

- Assurer un niveau d'utilisation élevé des services en ligne en encourageant les clients à privilégier la voie électronique.





- Améliorer la disponibilité et le support des services en ligne en modernisant l'infrastructure dédiée à e-ompic et en renforçant l'activité de support et d'assistance des clients.

• **Service de formation :**

Les compétences dans le domaine de la propriété industrielle et commerciale restent peu développées au Maroc et ce malgré les efforts déployés ces dernières années. Cet axe stratégique vise à pallier à cette faiblesse, il ambitionne à mettre en place un centre de formation dédié à la propriété industrielle et commerciale (PIC) et à améliorer le niveau de connaissance des groupes ciblés et à développer les compétences dans ce domaine. Cette composante repose sur la réalisation des priorités suivantes :

- Mettre en œuvre un programme de formation qui s'adresse à différentes cibles (inventeurs, chercheurs, entreprises, ...).

- Mettre en place un programme de formation de formateurs permettant d'assurer un relai auprès des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

- Améliorer la qualité des formations et stages organisés au profit des offices nationaux de PIC et des institutionnels.

- Développer des programmes de coopération avec des académies de formation de la propriété industrielle et commerciale (PIC) à travers le monde visant à partager les expériences et à promouvoir le développement des compétences au niveau international.

Axe stratégique 2 :

ENVIRONNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Cet axe vise à la mise en place d'un environnement de la propriété industrielle et commerciale adapté aux besoins des opérateurs économiques nationaux, mais qui sert également de levier de développement permettant de tirer un meilleur profit du système de propriété industrielle et commerciale.

En plus, d'un cadre légal adéquat et de la mobilisation nécessaire des services de l'OMPIC, la création d'un tel environnement est tributaire de la mise en place de partenariats publics et privés, nationaux et internationaux ainsi que de relais efficaces au niveau régional.

Ainsi, l'axe «Environnement de la propriété industrielle et commerciale» s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs suivants :

Obj 1 : Cadre légal de la Propriété Industrielle et Commerciale évolué.

Obj 5 : Partenariat efficace avec les différentes parties prenantes.

Obj 9 : Rayonnement au niveau international.

Les actions prévisionnelles portant sur l'environnement de la Propriété Industrielle et Commerciale s'articulent autour des quatre composantes suivantes :

1. Environnement juridique

2. Coopération internationale et partenariat

3. Réseau Régional de la Propriété Industrielle et Commerciale (REPIC)

4. Application des droits

• Environnement juridique :

Cette composante porte sur l'amélioration et le renforcement du cadre légal de protection des droits de propriété industrielle et commerciale à l'échelle nationale en prenant en considération les attentes des opérateurs économiques et en tenant compte des développements internationaux permanents en la matière. Cette composante consiste à :

- Préparer des dispositions d'amendement de la législation nationale en vigueur visant à rehausser le niveau de protection de la propriété industrielle et commerciale.

- Proposer l'adhésion du Maroc à de nouveaux traités internationaux.

- Intensifier la participation du Maroc aux travaux des principales instances internationales (OMPI, OMC, ..) relatives au domaine de la propriété industrielle et commerciale.

- Veille juridique et droit comparé autour des thématiques qui peuvent avoir un impact sur le système national de la propriété industrielle et commerciale.



• **Coopération internationale et partenariat :**

Cette composante s'inscrit dans la stratégie d'ouverture de l'OMPIC à des relations d'échange d'expériences et de bonnes pratiques et concerne le développement de la coopération internationale ainsi que le renforcement du partenariat avec les intervenants nationaux concernés par les questions de propriété industrielle et commerciale. Il s'agit de :

- Renforcer les relations bilatérales et multilatérales existantes avec les offices de propriété intellectuelle d'autres pays et institutionnaliser davantage ses relations par un suivi régulier des programmes de coopération.

- Etablir de nouvelles relations de coopération avec des offices de Propriété Intellectuelle de pays émergents et développés leaders sur des aspects ciblés afin d'acquérir des pratiques exemplaires et accroître l'échange de renseignements stratégiques.

- Mettre en place des actions de coopération sud - sud pour échanger l'expérience marocaine avec d'autres offices en cours de modernisation.

- Former des alliances stratégiques afin de faciliter la collaboration sur la scène internationale sur des questions pertinentes de propriété intellectuelle.

- Renforcer, institutionnaliser et assurer un suivi régulier de ses actions de partenariat avec les départements concernés pour une complémentarité et collaboration appropriée.

- Créer un canal de communication avec les professionnels de la propriété industrielle et commerciale.

• **Réseau Régional de la Propriété Industrielle et Commerciale (REPIC) :**

La composante relative au réseau régional de la propriété industrielle et commerciale vise à assurer un environnement efficace de la PIC au niveau de la région s'inscrivant dans la politique de régionalisation et de décentralisation adoptée par notre pays, visant à rapprocher l'administration des administrés et de renforcer les activités PIC dans toutes les régions du Royaume.

Les actions concernant cette composante sont basées sur la gestion et le suivi des engagements inscrits dans la convention REPIC signée entre l'OMPIC et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (MICNT) notamment :

- Coordonner, assister et former les intervenants du REPIC.

- Mettre en place et assurer le suivi des plans d'actions proposés par les intervenants du REPIC (gestion des titres de PIC décentralisés, actions de sensibilisation et d'information, accompagnement des entreprises, ...).

- Evaluer les réalisations des cellules d'intervenants.

• **Application des droits :**

Cette composante reflète les efforts déployés par les différents intervenants dans l'application des droits de la propriété industrielle et commerciale. Cette composante comprend :

- la promotion et le suivi des activités du Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC) regroupant le secteur public et le secteur privé.

- le développement et suivi des activités du Comité de coordination concernant les questions du registre de commerce.

- le recueil, l'exploitation et la diffusion de la jurisprudence nationale en matière de PIC.



Axe stratégique 3 :

PILOTAGE, RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

Cet axe stratégique consiste à améliorer l'efficacité de l'OMPIC par la mise en place d'une gestion moderne reposant sur une meilleure productivité des ressources humaines et une utilisation plus efficace des ressources financières.

Il s'agit également de disposer d'une infrastructure adaptée, en matière de locaux, d'infrastructure technologique et de moyens généraux.

Enfin, il est nécessaire de disposer des outils de pilotage : audit, contrôle de gestion et gestion prévisionnelle en vue d'assurer la pérennité des actions programmées.

A cet effet, l'axe « Pilotage, Ressources et Infrastructures » s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs suivants :

Obj 8 : Ressources humaines engagées et motivées.

Obj 10 : Assise financière solide.

Les actions prévisionnelles portant sur cet axe stratégique s'articulent autour de quatre composantes :

1. Ressources humaines

2. Ressources financières

3. Infrastructure et logistique :

4. Pilotage

• Ressources humaines :

Cette composante vise à disposer de ressources humaines suffisantes, qualifiées et motivées, par :

- la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) ainsi que les instruments y afférents, notamment, une formation continue adéquate.

- La mise en place d'un plan de carrière qui repose sur un système de mesure des performances et de valorisation des ressources humaines.

- La mise en œuvre des dispositions permettant un climat social adéquat et un cadre de travail favorable à l'épanouissement du personnel de l'OMPIC, notamment à travers un rôle proactif du comité d'entreprise.

• Ressources financières :

Cette composante comprend les actions de programmation et d'exécution du budget de l'OMPIC qui doivent reposer sur des règles de rationalisation et se baser sur le rapprochement des prévisions des dépenses avec les réalisations de recettes.

Concernant les investissements, ils doivent concerner principalement la modernisation des outils de travail et la réalisation des projets stratégiques de l'OMPIC ayant un impact positif sur le développement de la PIC, notamment l'innovation et le développement de la créativité.



• Infrastructure et logistique :

Il s'agit de disposer des moyens généraux permettant d'assurer les activités de l'OMPIC dans des conditions optimisées : Front-Office, Back-Office, Activités de promotion et de support.

En outre la plateforme informatique devra être mise à niveau régulièrement en vue d'assurer la haute disponibilité du système d'information pour les utilisateurs interne et externe.

Les moyens de communication modernes seront privilégiés assurant un canal de communication fluide en interne et avec les partenaires de l'OMPIC.

• Pilotage :

Cette composante consiste à la mise en œuvre des systèmes de contrôle de gestion et d'audit, en vue de l'amélioration globale des performances et des processus de gestion. Elle traite également de l'instauration d'un système d'évaluation continue et d'une démarche qualité permettant l'amélioration des services et la satisfaction des clients.

A cet effet, cette composante vise à mettre en place un système de contrôle de gestion qui permet de s'assurer de la

cohérence entre la stratégie adoptée et les moyens mis en œuvre sur le terrain, de mesurer les performances et de développer une information simple et fiable adaptée à chaque niveau, basée sur des outils de reporting.

En matière d'audit, cette composante porte sur la proposition d'une stratégie d'audit interne permettant d'évaluer et d'apprécier par une démarche méthodique le contrôle interne et les processus de management des risques. Aussi, elle permettra de fournir une assurance raisonnable concernant l'efficacité et l'efficience des procédures de toutes les entités et unités de l'Office.

S'agissant du volet qualité, cette composante concerne la mise en œuvre des outils du système de management de la qualité (manuel de qualité, manuel des procédures...).

En terme d'évaluation et de planification, cette composante consiste à consolider et à renforcer les acquis en matière de management par objectifs.



Axe stratégique 4 :

VALORISATION ET EXPLOITATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

L'OMPIC consacre le quatrième axe stratégique de son contrat d'objectifs «Horizon 2015» à la valorisation et l'exploitation de la propriété industrielle et commerciale visant une utilisation effective des actifs protégés.

Cet axe s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs suivant :

Obj 4 : Meilleure exploitation des actifs de propriété industrielle.

Obj 6 : Actions de communication ciblées et soutenues.

Pour atteindre ces objectifs, l'OMPIC envisage d'entreprendre des actions s'articulant autour de quatre composantes :

1. Promotion de la culture de la propriété industrielle et commerciale.

2. Information technologique.

3. Actions et appui aux entreprises.

4. Observatoire (études et statistiques).

• **Promotion de la culture de la propriété industrielle et commerciale :**

cette composante qui vise une meilleure prise de conscience des opérateurs économiques sur l'importance

de la propriété industrielle et commerciale, ambitionne à :

- Faire connaître la propriété industrielle et commerciale et en favoriser une utilisation judicieuse par les marocains, notamment par les PME, les universités et les écoles, grâce à des actions personnalisées et adaptées aux spécificités de chaque cible.

- Convaincre les opérateurs économiques de l'intérêt d'avoir une stratégie de propriété industrielle et les accompagner dans sa mise en place.

- Adopter une démarche globale, participative et proactive

• **Information technologique :**

La connaissance de l'état de la technique revêt une grande importance dans un processus d'innovation. En effet, elle constitue la première étape sur laquelle repose le cycle de la créativité.

La composante « information technologique » vise à encourager l'utilisation des bases de données des brevets comme source d'information scientifique et technique. Cette composante ambitionne à :

- Mettre à la disposition du public toutes les données liées aux brevets marocains publiés en respectant le plus haut standard en la matière.





- Mettre à la disposition des innovateurs au Maroc, une plateforme, qui assure un service rapide, personnalisé et de proximité, permettant de répondre à leurs besoins en matière d'information scientifique et technique.

- Contribuer à la mise en place de structures permettant d'accompagner les entreprises à l'utilisation des solutions « libres d'exploitation » disponibles dans les documents brevets, et de les assister dans les opérations de transfert technologique.

• **Actions et appui aux entreprises :**

Les droits de PI deviennent de plus en plus la « monnaie » que les entreprises utilisent pour s'assurer un avantage concurrentiel sur le marché.

La présente composante vise à mettre à la disposition des entreprises marocaines des actions concrètes et des mécanismes d'appui, leurs permettant de mieux utiliser les outils de la PI et d'être plus compétitives.

Ainsi, cette composante ambitionne à :

- Proposer des «prédiagnostics PI» aux profits des entreprises pour évaluer les enjeux de la propriété industrielle.

- Elargir la population cible susceptible de bénéficier des mécanismes de financement gérés par l'OMPIC afin de l'aider à concrétiser des projets de développement portant sur des innovations technologiques ou sur l'utilisation du système des brevets.

- Segmenter les actions et les mécanismes d'appui en fonction des entreprises visées (grandes entreprises, PME)

• **Observatoire (études et statistiques) :**

L'utilisation stratégique de l'information en matière de propriété industrielle et commerciale concerne de nombreuses activités commerciales, de recherche et de prise de décision, aussi bien au niveau du secteur public que privé

Cette composante consiste à :

- Réaliser des études empiriques susceptibles d'éclairer la position des pouvoirs publics et d'informer les opérateurs économiques sur les différents domaines de la propriété industrielle.

- Produire une information pertinente et utile en matière de PI (statistiques, analyses, bases de données, recueil,...).

- Elaborer des études sur les enjeux économiques de la propriété industrielle et commerciale et développer une vision prospective de la PIC.





HORIZON 2015 ●●●
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



Route de Nouasser-R.S 114, Km 9,500
Sidi Maârouf - B.P 8072
Tél.: (+212) 5 22 58 64 00/02/03/10
Fax : (+212) 522 33 54 80
E-mail :info@ompic.org.ma
www.ompic.ma